

COLLEGE LOUIS ARAGON
Allée de la caravelle
77200 TORCY
Tél. : 01 60 37 58 70
Ce.0771991w@ac-creteil.fr

Voyage scolaire de découverte du patrimoine culturel et biologique de la Vallée de la Loire

Règlement de la consultation et cahier des charges

CHAPITRES I – IDENTIFIANTS

A – L’ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D’ENSEIGNEMENT (E.P.L.E)

Pouvoir adjudicateur : **Collège LOUIS ARAGON**
ALLEE DE LA CARAVELLE
77200 TORCY
Représenté par : **Mme Elisabeth DABERT**
Comptable assignataire des paiements : **Mme. Virginie BECLE**

B – OBJET DU MARCHE

Voyage scolaire à caractère facultatif organisé dans le cadre des enseignements dispensés au Collège Louis ARAGON de TORCY (77200)

Date limite de dépôt des offres : le vendredi 18 novembre 2022, 12h00

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de la réglementation applicable aux achats publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.F.C.S.)

Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 8.

CHAPITRE II – MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure à l’issue de laquelle le présent marché est passé en référence à la réglementation applicable aux achats publics.

Procédure adaptée

CHAPITRE III – REGLEMENT DE CONSULTATION

A – Date et heure limites de dépôt des offres :
le vendredi 18 novembre 2022, 12h00

B – Modalité d’envoi :
Par voie dématérialisée, plateforme AJI.

C – Critère de choix avec leur ordre de priorité :

	Pondération
1- Adéquation par rapport à notre demande pédagogique	30%
2 - Prix	31%
3 – Confort pour les déplacements	20%
4 – Conditions d’annulation	19%

E – Coordonnées pour les demandes de renseignements :

Monsieur LOUIS Maxime
06 01 29 79 42 – maxime.louis1@ac-creteil.fr

Monsieur FAVROT Valentin
06 20 38 22 09 – valentin-olivie.favrot@ac-creteil.fr

Mme BOUDHOULLALL Kévina, Adjoint-gestionnaire
01 60.37.58.73 – int.0771991w@ac-creteil.fr

F – Variantes :

Les variantes sont acceptées
Les variantes ne sont pas acceptées

CHAPITRES IV : DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la prestation d’un séjour **une durée de 3 jours/2nuitées** pour un groupe de **50** collégiens et collégiennes et de **5 adultes** suivant la description de l’article 4.

Article 2 : Période

Le séjour se déroulera du **lundi 15 mai 2023 au mercredi 17 mai 2023** ou du **mercredi 24 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023** ou du **mercredi 31 mai 2023 au vendredi 02 juin 2023**, soit 3 jours sur place.

Article 3 : Détail des prestations et des prix

Descriptif technique et détail du marché :

La prestation comprend :

- Trajet du premier jour en car grand tourisme du Collège LOUIS ARAGON situé Allée de la Caravelle- 77200 TORCY vers le Château d'Amboise, situé Mont de l'Emir Abdelkader 37 400 AMBOISE, puis transfert depuis le château du Clos Lucé situé 2, rue du Clos Lucé, 37400 AMBOISE vers hébergement situé près du Zooparc de Beauval, situé avenue du Blanc – 41 100 SAINT AIGNAN.
- Trajet aller retour en car tourisme de l'hébergement au Zooparc de Beauval le deuxième jour
- Trajet aller en car grand tourisme vers le Zooparc de Beauval et trajet retour vers le collège Louis Aragon de Torcy le troisième jour
- Les repas et l'hébergement éventuel du chauffeur sont intégrés au marché. Les schémas de conduite avec temps de conduite et de repos des chauffeurs sont envoyés avec le dossier de départ.
- L'hébergement en pension complète pendant toute la durée du séjour, soit 2 petits-déjeuners, 2 déjeuners sous forme de paniers repas et 2 dîners (attention : les participants auront apporté leur déjeuner le jour du départ). Les repas seront variés et adaptés à un public en pleine croissance.
- L'hébergement se situe à moins de 30 kilomètres du Zooparc de Beauval,
- La billetterie pour 50 élèves et 5 accompagnateurs adultes aux lieux suivants :
 - Château du Clos Lucé
 - Château d'Amboise
 - Zooparc de Beauval (inclure une option pour un des déjeuner de la pension complète au dôme équatorial du Zooparc de Beauval)
 - o priorité 1 : 2 visites guidées en parallèle
 - o priorité 2 : 2 ateliers pédagogiques différents en parallèle pour 2 groupes d'environ 25 élèves
- L'assurance :
 - L'Annulation totale du voyage par le client,
 - L'Assistance rapatriement,
 - L'Assurance bagages,
 - La Responsabilité civile,
- La mise à disposition d'une salle pour l'étude, si possible
- Les taxes de séjour.

Les entreprises devront remplir le bordereau des prix (Annexe Financière) et joindre un devis détaillé.

Article 4 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des Clauses Administratives générales : fournitures courantes et services (Décret N° 77-699 du 27 mai 1977 modifié).

Qualité :

La prestation devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre le détail jour par jour de sa prestation. Il devra fournir les caractéristiques techniques correspondant à l'hébergement et la restauration.

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés :

- * Le présent document valant d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- * Un bordereau des prix (Annexe Financière)
- * Une lettre de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance responsabilité civile professionnelle de l'organisme, la copie du certificat d'immatriculation, ou, jusqu'à juillet 2012 de l'arrêté de l'agrément ou la licence, la copie de la garantie financière.

Article 6 : Prix et rythme des paiements

Nature des prix : Les prix sont unitaires.

Forme des prix : Les prix sont fermes.

Mode de règlement :

Le mode de règlement proposé par l'E.P.L.E est le virement au compte du client.

Un acompte de 50 % du prix de la prestation sera versé au plus tard un mois avant le départ. Le solde interviendra à la remise des documents permettant la réalisation du voyage et au plus tard le jour du départ du groupe (ou le premier ouvré suivant le départ du groupe).

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret n° 2002-232 du 21 février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir augmenté de deux points.

Article 7 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt des pénalités par jour de retard et sans mise en demeure préalable.

Article 8 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévus aux articles 93 et 98 du Code des Marchés Publics.

CHAPITRE V : DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il agit en conformité avec l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- Que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- Qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés
- Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du Collège. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

CHAPITRE VI : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :

(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :

(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modifications ni réserves :

- 1°) **M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.**

Prix : Voir annexe financière

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

- 2°) **Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.**
- 3°) **Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :**

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet :

Numéro du compte :

Clé R. I. B :

JOINDRE UN RIB

A....., le.....

Le candidat, Nom :

Signataire (précédée de la mention « Lu et approuvé ») et cachet de la société

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir annexe financière) :

à :

le :

Le Pouvoir Adjudicateur

La Principale

Notification du marché

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.
En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION ;
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHÉ

A , le.....

Le Titulaire

AVERTISSEMENT :

Le présent document a pour objet de servir de support unique du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre 1.

Il contient à la fois :

Les mentions qui révèlent du règlement de la consultation (**Chapitre 1 et II**)

Le cahier des Clauses particulières (**Chapitres III et IV**)

Les mentions de l'Acte d'Engagement (**Chapitres V et VI**)

COLLEGE LOUIS ARAGON
ALLEE DE LA CARAVELLE
77200 TORCY
Tél. : 01 60 37 58 70
ce.0771991w@ac-creteil.fr

ANNEXE FINANCIERE

BORDEREAU DES PRIX

Entre :

L'entreprise :

Représentée par M.

Et le Collège LOUIS ARAGON à TORCY représenté par sa Principale, Mme DABERT

Il est décidé de la fourniture de la ou les prestations suivant les tarifs indiqués :

Libellé	Prix HT	TVA	Prix TTC

Pour l'entreprise
Le représentant

Pour le Collège
La Principale